

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): N'a-t-on pas à faire respecter cette loi dans d'autres comtés?

L'hon. M. MARTIN: Non, uniquement dans ce comté.

(Le crédit est adopté.)

Bureau du Conseil privé:

591. Service d'information canadien, \$640,700.

M. BRACKEN: Voici un crédit qui ne figurait pas aux prévisions avant la guerre. Il est né d'un service établi durant la guerre, la Commission d'information. On demande \$640,700 et le crédit s'élevait l'an dernier à \$796,000! Après avoir été remanié, cet organisme est maintenant connu sous le nom de Service d'information canadien. C'est un organisme que le Gouvernement a l'intention de maintenir en temps de paix. Je ne m'attarderai pas à en parler plus d'une minute, car nous avons clairement exprimé nos vues à ce sujet lorsque le gouvernement a présenté un projet de loi portant précisément là-dessus. A notre avis, c'est une affectation beaucoup trop élevée pour un service qu'on n'avait pas jugé d'importance suffisante pour l'établir avant la guerre. Je propose donc:

Que le crédit soit réduit, de \$640,700 qu'il est, à la moitié de ce montant, soit \$320,350.

Où, nous avons clairement exposé nos vues à cet égard, et je ne m'attarderai pas à en parler plus longtemps. Je tenais simplement à signaler que, selon nous, cette dépense est inutilement élevée maintenant que la guerre est finie.

M. MacINNIS: On ne sait trop quelle attitude prendre à l'égard de cet amendement, car la seule raison que nous donne le motionnaire, qui est le chef de l'opposition, de réduire de ce crédit, c'est qu'il le juge excessif. Mais pour que nous puissions savoir s'il l'est ou non, on devrait nous expliquer le genre de travaux qu'il est destiné à défrayer. Que le chef de l'opposition s'y oppose, c'est concevable, mais on ne peut s'expliquer qu'il propose simplement de le réduire de moitié sans qu'on nous dise quel usage on veut en faire. Je suis tout autant qu'un autre en faveur de la suppression des dépenses inutiles, mais il me semble que nous devrions fonder nos jugements sur la logique.

M. NICHOLSON: Durant la guerre, les mêmes milieux ont critiqué l'œuvre de la Commission d'information en temps de guerre. Ceux qui reprochent au Gouvernement les quelques milliers de dollars qu'il a affectés à l'information ne trouvent pas à redire aux crédits énormes consentis à la production. Ils n'ont pas protesté lorsque le Gouvernement a lancé des entreprises industrielles et versé

\$20,000 par année à un personnage chargé de fonctions importantes dans le domaine de la production, mais ils ont refusé d'accorder un traitement raisonnable aux fonctionnaires qui s'acquittaient efficacement des services d'information. Il importait, pendant le conflit, de renseigner nos gens sur l'effort de guerre du pays. Maintenant que les hostilités ont cessé, il convient de tenir l'étranger au courant de l'activité canadienne. La motion présentée par le chef de l'opposition tend à réduire le crédit de \$640,000 à \$320,000. S'il consent à nous indiquer les affectations de sommes qu'il juge inopportunes, aux bibliothèques à l'extérieur, par exemple, aux impressions et à la papeterie ou à d'autres fins, nous pourrions mieux juger sa proposition. A moins cependant que l'opposition officielle ne fournisse d'éclaircissements à l'égard des crédits qui lui déplaisent, nous ne saurions appuyer la motion.

M. ROSS (Souris): J'appuie la proposition de mon chef. Le ministre devrait ventiler ce crédit. Plusieurs honorables vis-à-vis nous accusent de faire peu de cas d'une dépense de \$500,000 ou de \$600,000, mais il importe de réduire les frais pour alléger l'impôt. Les ministres devraient passer au crible tous les crédits. L'accomplissement de la tâche incombe à ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles, bien qu'ils soient peu nombreux en ce moment. Ce sont eux qui dépensent les deniers des contribuables; ils ne devraient pas oublier d'où ils proviennent, parce que l'argent ne tombe pas des nues. Les travailleurs du pays versent les impôts et il importe de réduire les dépenses. Est-il besoin d'établir le Service d'information canadien? Quelqu'un en a-t-il démontré la nécessité? J'ai oublié dans mon cabinet de travail les données indiquant les frais qu'il occasionnera. Cet organisme n'est-il qu'une fantaisie du Gouvernement ou est-il indispensable? J'appuie sûrement mon chef; il faut affecter certaines sommes aux fins de l'information et c'est pourquoi il n'a pas réclamé qu'on réduise le crédit à un dollar. Son amendement tend à diminuer la somme de moitié; je prie le ministre compétent de formuler une déclaration avant que la proposition soit mise aux voix. Quelles mesures d'ordre général le Gouvernement prend-il en vue de réduire les dépenses au pays?

(L'amendement (M. Bracken) est rejeté.)

Le crédit est adopté.

592. Comité d'information sur la réadaptation, \$242,000.

M. MASSEY: Je prie le ministre d'exposer brièvement la nature et la portée des travaux du comité.